



INSTANT DÉFENSE 78



Numéros 06/ 2019

Juin 2019

CODES: transmettez nous vos actions citoyennes pour publications, elles méritent d'être connues

Rallye jeune Citoyen à Montigny le Bretonneux

Evènement **jeune citoyen**, exceptionnel : le mercredi 22 mai 2019, 16 équipes d'enfants de 8 à 13 ans ont participé à un rallye organisé par la ville de Montigny-le-Bretonneux.

En effet 15 stands étaient grésés avec la police municipale, les pompiers, les Armées, les associations Démocratie locale, Yvelines information jeunesse, défis Basket, défis Foot, défis Handisports, le conseil municipal jeune, l'Unicef, l'agence locale de l'énergie et Climat SQY, la société Sqybus, la Croix rouge, l'Institution Promotion santé et l'UNC. Tous ces ateliers ont permis à des enfants parfois émerveillés, curieux de découvrir des métiers, et des activités différentes. La délégation militaire départementale représentait les Armées avec le capitaine Mercier (RO) et le lieutenant de vaisseau Farge (RH). Ces 2 réservistes font également partie de l'AORY.



A l'aide de support vidéo, le rôle du stand de la DMD consistait à proposer à la sagacité des enfants le monde militaire; notamment vu à travers les 5 fonctions stratégiques que sont DISSUADER (arme nucléaire), PROTEGER (protection de la nation), CONNAITRE ET ANTICIPER (renseignement et planification), INTERVENIR (opérations extérieures), PREVENIR (force de présence et souveraineté).

SOMMAIRE

- 1 Rallye jeune Citoyen à Montigny
- 2 Offres de stages, contrats armées-jeunesse
- 3 Marine Nationale, apprentissage, bourses, offres d'emplois
- 3 Départ Directeur de l'ONAC/VG
- 4, 5 Trophée Civisme et Défense
- 5, 6 Hommage aux morts en Indochine
- 7 Littérature militaire – Informations pratiques
- 8, 9, 10 Plaquelette RESERVE OPERATIONNELLE

Une mini-cérémonie de montée des couleurs, chant de la Marseillaise et questionnaire final furent le contenu de cette participation.

Très curieux du monde militaire, il fallut parfois aider les enfants à sortir du stand afin d'accueillir les équipes suivantes ! Belle journée ensoleillée qui a vu une vraie opportunité de sensibilisation citoyenne réussie.

**Capitaine (RO) Grégoire MERCIER &
Lieutenant de vaisseau (H) Marcel FARGE**

Les offres de stages et contrats armées-jeunesse au ministère des armées



Comment ?

Le ministère des armées offre la possibilité à des jeunes d'avoir une première expérience professionnelle au cœur de la défense. Découvrez (www.stages.defense.gouv.fr) toute la diversité et la richesse de ces offres à travers les témoignages des encadrants, des tuteurs et des jeunes bénéficiaires. Ce nouveau portail pour les stages et contrats armées-jeunesse est un carrefour de l'offre ministérielle (il centralise l'ensemble des offres de stages conventionnés et de contrats armées-jeunesse). Il a vocation à faciliter les démarches de mise en ligne d'offres de stages et de contrats des armées, directions et services.

[Les stages conventionnés de classe de 3ème, dits de « découverte » ou « d'observation ».](#)

Les stages de découverte ou d'observation classiques sont des stages conventionnés (signature d'une convention tripartite entre l'établissement scolaire, le jeune ou son représentant légal et l'organisme d'accueil) d'une semaine. Un élève de 3^{ème} est accueilli au sein d'une armée, d'une direction ou d'un service du ministère. Ce stage donne à l'élève la possibilité de découvrir concrètement le monde militaire, son savoir-faire, son professionnalisme, cela peut secondairement l'aider dans ses choix en matière d'orientation scolaire.

Les stages « Armée de l'air » proposition des stages collectifs (20 à 25 collégiens par session) d'une durée de 4 jours. Les élèves sont accueillis sur des bases aériennes afin de découvrir les différentes unités qui composent l'armée de l'air et les différents métiers exercés par les civils et les militaires. <http://www.cerpa.air.defense.gouv.fr>

Tous en stage

Le partenariat signé le 5 octobre 2018 entre le ministère des armées et l'association « *Tous en stage* » a permis aux armées, directions et services de proposer à de nombreux jeunes de 3^{ème} issus des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP +) de réaliser leur stage de façon innovante : pendant une semaine 20 élèves méritants d'un même collège découvrent chaque jour une nouvelle entreprise. Cette expérience est réalisée sous la forme d'un stage conventionné avec des collègues sélectionnés et situés en zone prioritaire REP et REP +. Comme le SSA, le SID ou encore l'ONAC-VG: dsnj-stages.contact.fct@intra.def.gouv.fr

Les stages conventionnés, premiers pas professionnels .

Les stages conventionnés d'une durée maximale de 6 mois permettent à des jeunes de la 3^{ème} à bac + 7, d'acquérir des compétences, de mettre en œuvre les acquis de leur formation et enfin, de favoriser leur insertion socio-professionnelle grâce à une expérience valorisante. Les encadrants et tuteurs sont unanimes quant aux bénéfices qu'ils tirent de cette expérience.

Les contrats armée-jeunesse, véritables tremplins.

Authentiques contrats de travail à durée déterminée d'une durée de trois mois, les contrats armées-jeunesse sont proposés à des étudiants de niveau supérieur ou égal à bac + 4. Cette première expérience professionnelle pour des étudiants en fin d'études ou fraîchement diplômés est rémunérée à hauteur du SMIC.



Suite page 3

Marine Nationale : Les offres de stages et contrats armées-jeunesse au ministère des armées



Des contrats d'apprentissage sont dorénavant ouverts au sein de la Marine nationale.

Les postes offerts varient selon les besoins et visent à offrir une opportunité aux étudiants de Bac+2 à Bac+5 de continuer leurs études tout en permettant de se former par la voie de l'apprentissage au sein de la Marine nationale. Les plus de 70 offres proposées pour la prochaine rentrée scolaire couvrent de nombreux domaines : *achats publics, droit, cybersécurité, communication, contrôle de gestion, finances, aéronautique, logistique, NUC, RH, SIC*. Si vous êtes Intéressé(e) ? Rendez-vous sur [le portail de la fonction publique](#) pour plus d'informations !

La Marine nationale propose des bourses **de 6 000 à 15 000 € / an** pour des étudiants d'un niveau scolaire BAC + 3 ou plus, dont les études les destinent à se spécialiser en cyber ou en informatique, avec un engagement d'officier sous contrat d'une durée de 4 ans minimum. Les futurs officiers pourront évoluer en tant qu'expert en cyber sécurité, analyste en cyber sécurité opérationnelle, cyber combattant, *data scientist*, auditeur SSI, etc.

Consultez l'annonce des bourses par ce lien : [bourses cyber](#).

De nouvelles offres d'emploi comme OSC-EM sont ouvertes au sein de la Marine nationale

Dans de nombreux domaines (cyberdéfense/informatique, SIRH, logistique, communication, ressources humaines), de nouveaux postes d'état-major n'attendent que vous. Venez découvrir l'ensemble de nos offres sur notre site [www.etremarin.fr](#).

Dans votre entourage, des collègues, amis ou connaissances sont à la recherche d'un emploi et souhaitent donner du sens à leur engagement ? N'hésitez pas à leur faire part de nos nombreuses opportunités de recrutement pour des contrats de 1 à 4 ans (renouvelables), et transmettez-leur cette Newsletter !

Lieutenant de vaisseau(H) Marcel FARGE

ONAC/VG

Monsieur Jean-Michel PENILLEAU directeur de L'Office National des Anciens Combattant et Victimes de Guerre de Versailles quitte ses fonctions.

Après des années d'études supérieures d'histoire et de commerce, Jean-Michel PENILLEAU a fait sa carrière comme attaché dans la fonction publique territoriale et ce, dans le domaine protocolaire et relation publiques, ainsi qu'au sein des cabinets de responsables d'exécutifs locaux pendant 30 ans.

Les mairies de Chaville, Poissy et Colombes et le conseil départemental du Loir et Cher ont été ses principaux postes où il a acquis ses bonnes connaissances du monde combattant et l'organisation des cérémonies officielles.

Depuis sa prise de fonction comme directeur du service départemental de l'ONAC/VG des Yvelines depuis 2 ans, il a eu à mettre en œuvre notamment les nouveaux dispositifs en faveur des militaires ayant participé aux opérations de maintien de l'ordre en Algérie, entre juillet 1962 et juillet 1964, ainsi les mesures d'aide qui sont octroyées aux enfants d'anciens combattants Harkis ayant séjourné dans les hameaux de forestage.

De même, il a participé aux nombreuses commémorations qui ont été organisées par les associations d'anciens combattants et les collectivités territoriales dans le cadre de la célébration du centenaire de l'armistice de 1918. Remarquons des contacts suivis et cordiaux avec la Délégation Militaire Départementale.

Il quitte ses fonctions ce mois-ci faisant faire valoir ses droits à la retraite.



Idée pour Correspondant Défense : Trophée Civisme et Défense

Le CiDAN récompense 7 initiatives civiles exemplaires :

Le mercredi 12 juin 2019, la 18ème cérémonie de remise du Trophée Civisme et Défense s'est déroulée à 18 heures, dans les salons de Boffrand de la Présidence du Sénat, sous le haut patronage de Monsieur Gérard LARCHER, président du Sénat et sur invitation et de Madame Annick BILLON, sénatrice de la Vendée.

Remis depuis 2002, en alternance par le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée Nationale, le Trophée Civisme et Défense, organisé par l'association **Civisme Défense Armée Nation (CiDAN)**, récompense les meilleures réalisations de citoyenneté et de collaboration entre la société civile et les armées. Le jury présidé par Monsieur Vincent DUCLERT, inspecteur général d'Histoire et Géographie, a choisi de récompenser les sept candidats suivants :

Le Trophée : le Collège Pierre Mendès France et le 3ème Régiment du Service Militaire Volontaire de La Rochelle pour l'action commune et le projet pédagogique menés dans le cadre de la **Classe de Défense** et Sécurité globale afin de diffuser l'esprit de défense auprès d'un public d'adolescents en zone d'éducation prioritaire et de favoriser leur engagement citoyen. La thématique était les blessés de la Défense.



Prix de l'Education à la Défense : le Lycée Chateaubriand de Rennes et sa **Classe de Défense** et Sécurité globale dite « Classe frégate », rappelant la convention signée avec la frégate anti-sous-marine La Motte-Picquet, pour son projet pédagogique intitulé "Société, armée et géopolitique – une question européenne au XXIème siècle" visant à amener, pendant deux ans en Seconde et en Terminale, les élèves à réfléchir aux questions de défense, de géopolitique, d'histoire et de mémoire.

Prix du lien Armées Nation : lycée Polyvalent Lama et Prevot à Remire-Montjoly en Guyane française en partenariat avec la Direction interarmées du service de santé pour sa contribution remarquable à la promotion de **l'esprit de défense** et à la diffusion de l'expertise de la médecine militaire sur le thème de la santé publique en Guyane dans un contexte spécifique de maladies infectieuses et vectorielles.

Prix de la Citoyenneté : l'Université de Technologie de Compiègne pour l'organisation de l'opération « Tous unis pour la Cité » avec de nombreux partenaires militaires et civils ainsi que des élus. Depuis 2013, les 6 éditions de l'opération s'inscrivent dans le programme d'intégration des nouveaux étudiants (800 par an) dans la cité et montrent qu'un engagement associatif civil ou militaire est compatible avec des études.

Prix spécial du Jury : l'Association des écrivains combattants pour son action depuis 47 ans auprès des élèves du Secondaire afin de les sensibiliser aux valeurs patriotiques, et en particulier pour l'opération annuelle au Panthéon de lecture de textes choisis avec leurs professeurs parmi ceux des 560 écrivains morts en 14-18 et des 197 morts en 39-45 inscrits au Panthéon. Cette action, initiée à Paris, est étendue depuis 2018 à des établissements de l'Ile de France et de province.

Suite page 5

Idée pour Correspondant Défense : Trophée Civisme et Défense

Prix de la Mémoire : L'Association « Le trial des poilus », l'association de « L'amicale des Corses et des amis de la Corse du Nord et du Pas-de-Calais » et la commune d'Ablain-Saint-Nazaire pour l'organisation, tous les deux ans depuis sept ans, d'un événement sportif impliquant 3 000 coureurs et 300 marcheurs, sur les hauts lieux des combats de la Première Guerre mondiale dans le Pas de Calais rendant hommage aux soldats morts en ces lieux.

Accessit du Prix de la Mémoire : l'Association « Wailly au fil du temps » qui, pour rendre hommage aux soldats tunisiens du 4ème Régiment mixte des Zouaves-Tirailleurs et à tous les combattants des autres régiments de Zouaves, a érigé une stèle commémorative et réalisé un parcours mémoriel « le chemin des Zouaves » en associant au projet la commune, les communes voisines et différents partenaires du Pas de Calais. **Tous renseignements :** <https://@cidan.org/>



Lieutenant de vaisseau(H) Marcel FARGE

Hommage aux morts en Indochine



Par décret du 26 mai 2005 il est institué une journée d'hommage aux morts en Indochine le 8 juin qui correspond à la date de transfert à la nécropole de Notre Dame de Lorette (Hauts de France) de la dépouille du soldat inconnu de ce conflit. A Versailles, une cérémonie s'est déroulée devant le monument du quartier de Croÿ en présence d'autorités civiles et militaires, le général (2s) Jean-Claude FRELAND adjoint au maire de Versailles et le lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE, délégué militaire départemental adjoint des Yvelines. Plusieurs messages ont été lus, suivis d'un dépôt de gerbe par Philippe MIGNAN vice-président de l'UNC départementale et Louis-Pierre CORADIN président de l'UNC Versailles. Ce dernier a lu un hommage préparé par le commissaire général LE BRETON, président départemental des anciens d'Indochine, à ses compagnons d'armes. Suivit une cérémonie au monument aux morts où le président de la fédération MAJINOT, Monsieur FOURNIER-MONGIEUX a lu un extrait de la citation n° 18 à l'ordre de l'Armée à la garnison de Dien Bien Phu.

Suite page 6

Hommage aux morts en Indochine (suite)

Un message de madame Geneviève DARRIEUSECQ, secrétaire d'état auprès de la ministre des armées a été lu par le directeur de cabinet du préfet Thierry LAURENT, suivi d'un dépôt de gerbe.

Rappelons brièvement l'histoire de ce conflit de 1946 à 1954.

Le corps expéditionnaire français d'extrême-orient est composé de soldats de métiers, légionnaires tirailleurs nord-africains, infanterie coloniale, parachutistes, quelques unités blindées, d'artillerie et forces aériennes. Ce sont 250 000 hommes auxquels il convient d'ajouter quelques troupes des armées associées (Laos, Cambodge et Vietnam) dont une petite partie est opérationnelle. Le matériel se révèle peu adapté contre le Viet Minh qui est une armée du peuple pratiquant une guerre d'un type nouveau, d'environ 350 000 hommes dont 125 000 répartis dans 9 divisions dont une blindée.

C'est une guerre sans front. Le Viet Minh agit par petits groupes dans des zones montagneuses propres aux embuscades et dans des plaines côtières riches où il cherche du ravitaillement et de l'argent par l'impôt « révolutionnaire ». Il s'agit aussi d'une guerre psychologique, celle de la guérilla. L'armée française doit contrer la propagande du Viet Minh. (288 français et 1373 légionnaires ont déserté par raison idéologique).

Malgré des généraux en chef de grande classe (Leclerc, De Lattre, Salan, ...), ces derniers n'ont pu venir à bout du Viet Minh lequel se livrait à de nombreuses attaques nocturnes isolées. Cependant De Lattre arriva à briser 3 offensives contre le delta du fleuve rouge, les français remportant les batailles de Vinh-Yen en janvier 1951 puis grâce aux bombardements au napalm celle de Dong Trieu en mars 1951 et réussissant à isoler la région très prospère du delta du fleuve rouge.

Le général Salan, son successeur, réussit à bloquer à Na Sam une attaque du Viet Minh contre le Tonkin en décembre 1952 et fait échouer un raid contre le Laos en mai 1953. Le général Navarre remplace le général Salan mais les effectifs de l'Armée française sont inférieurs à ceux du Viet Minh qui domine le nord du pays, infiltré dans le delta du fleuve rouge où il contrôle 5000 villages sur 7000.

Dès 1954 le Viet Minh s'empare de Louang Prabang au Laos. C'est alors que le général Navarre afin de gêner les communications de l'ennemi, décide d'occuper le site Dien Bien Phu, une cuvette dénudée de 18 km sur 10 près la frontière du Laos à 320 km d'Hanoï. L'armée française cherche une victoire contre le Viet Minh en vue des négociations de paix à Genève le 8 mai. Mais l'enjeu est identique pour les forces adverses. Environ 55 000 hommes avancent la nuit, masqués par les forêts environnantes réussissant à encercler le camp de Dien Bien Phu qui ne peut plus être ravitaillé. Le colonel de Castries commandant du camp retranché se rend le 7 mai 1954. Les pourparlers d'armistice s'engagent et dès le 28 avril, un traité avec le Viet Nam du sud lui accorde l'indépendance. Les accords de Genève aboutissent le 21 juillet. C'est alors que le Viet Nam évacue le Cambodge et le Laos.

On estime qu'environ 600 000 personnes civiles et militaires dont 500 000 du Viet Minh ont trouvé la mort durant ce conflit.



Commandant(H) Jean-Pierre LATREILLE

Littérature militaire - Publications

« Le fusil à tirer dans les coins »

De l'humour pour traquer les curiosités de l'histoire militaire à travers les temps. L'auteur vous livre une mine de bons mots, de péripéties qui vous permettront d'approfondir votre culture historique et militaire.

Hugues VIAL

Ed. Pierre de Taillac 189 p 20 €

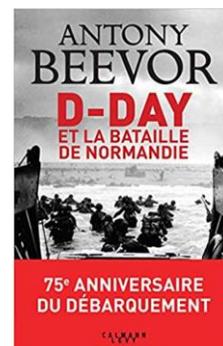


« D-DAY et la bataille de Normandie »

Antony Beevor montre la libération de notre pays sous un angle nouveau, grâce à la consultation d'archives qui ont atteint les délais de prescription aux Etats Unis et en Angleterre et de documents allemands, français, canadiens inédits. L'auteur livre ici un récit sans concessions qui va souvent à l'encontre d'un certain nombre de mythes

Antony BEEVOR

Ed. Calmann-Lévy 26,40 €



Informations pratiques

Revue disponibles par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine

ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry sur Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenir**Dates à ne pas oublier :**

- **25 septembre 2019** Cérémonie nationale d'hommage aux Harkis et autres formations supplétives.

Expositions :

- « **De l'amitié à l'alliance Eisenhower De Gaulle** »

Du 1^{er} juin au 29 septembre 2019
Musée de l'Armée
Hôtel des Invalides - Paris



- « **Deux siècles d'affiches militaires** ».

De la conscription au parcours citoyen.

Du 24 juin au 22 septembre 2019.
Service historique de la défense,
Avenue de Paris
94306 Vincennes



- « **Picasso et la guerre** »

La guerre et ses motifs, la paix et ses symboles traversent et transcendent l'œuvre de Picasso

Du vendredi 5 avril 2019
au dimanche 28 juillet 2019
Musée de l'Armée
Hôtel des Invalides à Paris

Tous les jours de 10h à 18h 12 €.

**Rappel de quelques adresses**

Délégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 – Fax : 01 30 97 52 79
CICODE : dmd78-cicode.contact.fct@def.gouv.fr
Objet : CICODE
Tel Permanence : 01 30 97 53 87 Lundi 9H00/16H00

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 15 02 - Fax : 01 39 02 28 22

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - bureaux Terre, Air et Marine
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :
121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Ile de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :
Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 Versailles
Tél : 01 30 97 54 64/01 30 97 55 18
Adresse postale : GSBdD Versailles
Etablissement du Service National Île de France
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Association des Officiers de Réserve et des Réservistes des Yvelines (AORY)
39 rue des Chantiers – 78000 VERSAILLES
Site web : www.aor78.com

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE
Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DÉFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87 - Fax 01 30 97 52 79

**RÉSERVE
OPÉRATIONNELLE
DE L'ARMÉE DE TERRE**
www.etreereserviste.fr

**SERVIR
ACTION
ENGAGEMENT
ESPRIT D'ÉQUIPE
RESPECT
GOÛT DE L'EFFORT
VOLONTÉ**

**COMPÉTENCE
RESPONSABILITÉ
RIGUEUR
DISCIPLINE
ADAPTABILITÉ
SENS DU DEVOIR**

ARMÉE DE TERRE
GARDE NATIONALE

ARMÉE DE TERRE

**Devenez
Réserviste opérationnel
de
l'armée de Terre**

A la fois civil et militaire

ARMÉE DE TERRE
GARDE NATIONALE

22 000 hommes et femmes ont déjà fait ce choix

Rejoignez-les !
#EspritGuerrier

- Être volontaire;
- Être de nationalité française;
- Être âgé(e) d'au moins 17 ans;
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises, notamment physiques;
- Avoir effectué sa journée défense et citoyenneté (JDC);
- Jouir de ses droits civiques.



① Je me rends sur le site 

www.reservistes.defense.gouv.fr

② Je remplis 3 formulaires
en ligne.

10 minutes



③ Je suis contacté(e) pour
un entretien.

10 jours



④ Je passe une
visite médicale.



⑤ Je signe mon contrat et
j'intègre la réserve.

10 semaines



⑥ Je pars en formation durant
13 jours consécutifs dès que
je suis disponible.



Je protège mon pays,

L'engagement dans l'armée de Terre est accessible à tous,
sans condition de niveau d'études ou de diplôme.

**S'engager dans la réserve opérationnelle de
l'armée de Terre, c'est faire le choix de vivre une
expérience personnelle et professionnelle,
enrichissante et valorisante !**

- ✓ Je suis **utile** à la Nation et je suis un militaire à part entière en remplissant des **missions ponctuelles et similaires aux militaires d'active**.
- ✓ Je **contribue à la protection des français** et du territoire national (opération Sentinelle, plan Vigipirate) ou j'apporte mon savoir-faire dans de nombreux domaines spécifiques (juridique, mécanique, communication, cyberdéfense ...).
- ✓ Je signe un **contrat rémunéré** de 1 à 5 ans renouvelable et je perçois une rémunération de 53€* par jour, évolutive et **non imposable**.
- ✓ Je bénéficie d'une **formation complète** et d'un entraînement spécifique, adapté aux missions qui me sont confiées (formation au combat, tir, secourisme, aguerrissement...).
- ✓ J'effectue en moyenne 37 jours d'activité par an **selon mes disponibilités** (weekend, congés, vacances scolaires...)

Je progresse dans la vie,

J'intègre une communauté jeune, soudée, moderne.

Un cadre bienveillant qui me forme et m'offre des possibilités d'évolution vers les grades supérieurs en fonction de ma motivation, de mes aptitudes et de mes aspirations.

👍 Je suis étudiant de moins de 25 ans ?

Je peux bénéficier d'une aide financière pour passer le permis de conduire à hauteur de 1000€.*

Je peux aussi bénéficier d'une allocation d'études spécifique de 100€ par mois.*

Je peux valider des unités d'enseignement.**

👍 J'exerce une activité professionnelle ?

Je suis salarié,

mon employeur a l'obligation de m'accorder 5 jours par an pour accomplir mes activités de réserve.

Je suis fonctionnaire, je peux bénéficier du maintien de ma rémunération en plus de ma solde jusqu'à 30 jours d'activité par an dans la réserve.

👍 Je suis en recherche d'emploi ?

Mes activités de réserve me permettent d'enrichir mon CV, d'obtenir de nouvelles qualifications, tout en conservant mes droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

✔ J'intègre une réserve jeune, dynamique et représentative de la société : presque la moitié des réservistes ont moins de 30 ans et la majorité n'a aucun passé militaire.



1 réserviste sur 6 est une femme.

✔ Je rejoins une communauté soudée à l'esprit guerrier qui par la transmission de ses valeurs me permet de développer un savoir-être.

Volonté
Fraternité d'armes
Courage Rigueur
Esprit d'équipe Solidarité
Discipline **Honneur Loyauté**
Désir de servir

✔ Je deviens un réserviste opérationnel connecté grâce à des outils modernes pour gérer mes activités.

* Selon les conditions du décret n° 2017-328 du 14 mars 2017.

** Selon les conditions du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017.